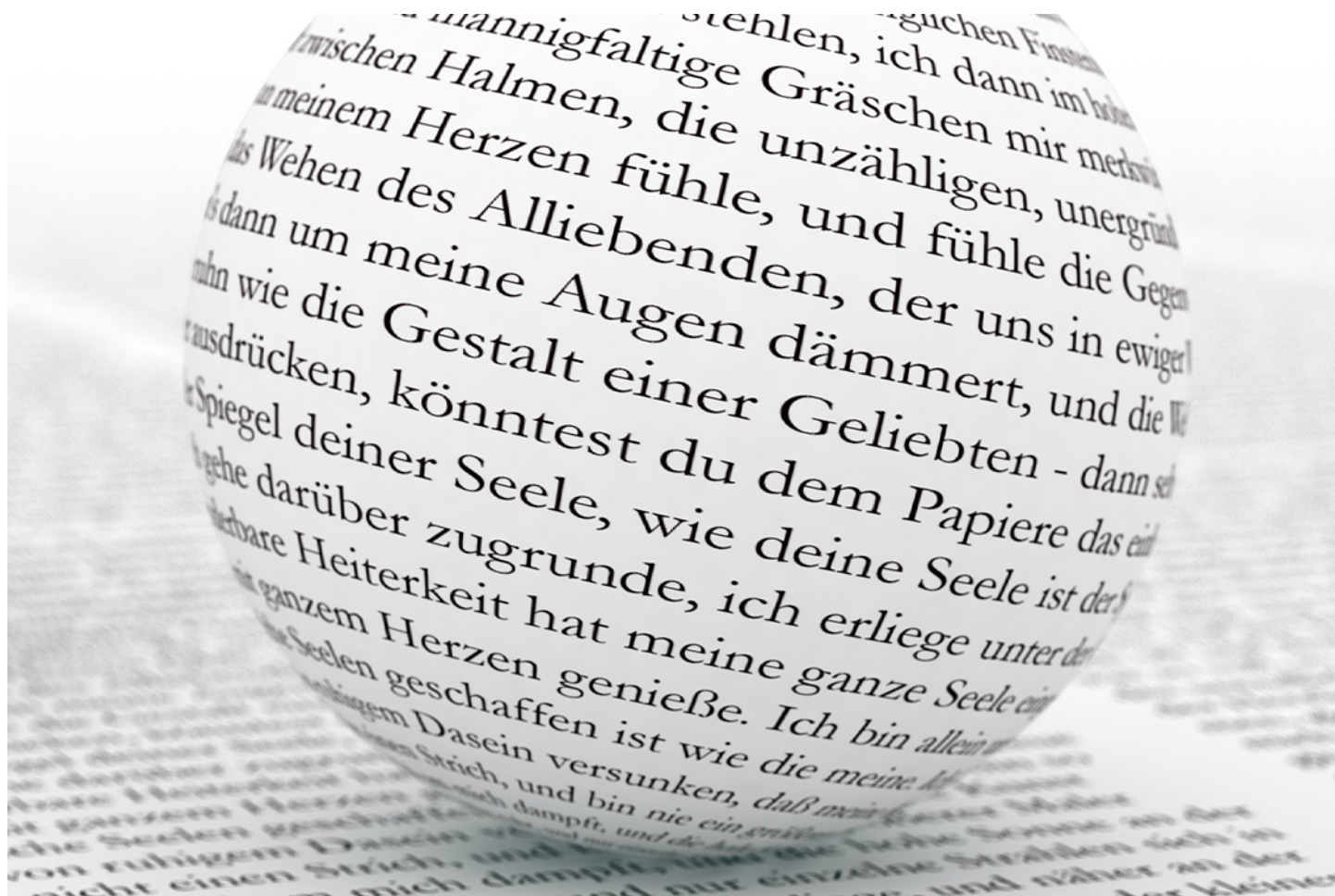




DURÉE DES ÉTUDES

1 an et demi (3 semestres)

LANGUE D'ENSEIGNEMENT

Allemand

CONDITIONS D'IMMATRICULATION

www.unige.ch/conditions/MA

CONDITIONS D'ADMISSION

Bachelor ès lettres comportant au moins 60 crédits dans la discipline ou titre jugé équivalent. En fonction du cursus antérieur, un complément d'études peut être exigé.

Maîtrise universitaire / Master

LANGUE, LITTÉRATURE ET CIVILISATION ALLEMANDES

Le Département d'allemand offre un programme d'études complet comprenant les champs de la littérature moderne, de la littérature médiévale et de la linguistique. Les études littéraires couvrent les époques allant du VIII^e au XX^e siècle et mettent l'accent sur l'analyse des textes littéraires et leurs rapports aux contextes historiques, sociaux et culturels, ainsi que sur la tradition manuscrite et l'image. En linguistique, une approche descriptive rendant compte des diversités historiques, régionales, sociolinguistiques et stylistiques est privilégiée. Une grande partie des étudiant-es étant non-germanophones, une importance particulière est réservée au domaine de l'allemand langue étrangère incluant des cours de langue ciblés.

PROGRAMME D'ÉTUDES

3 semestres (max. 6 semestres) | 90 crédits ECTS

Branche choisie (36 crédits)

3 modules d'enseignement.

2 modules à option (24 crédits)

Mémoire (30 crédits)

CALENDRIER ACADÉMIQUE

www.unige.ch/calendrier

NIVEAU DE FRANÇAIS REQUIS PAR L'UNIGE

Epreuve générale et épreuve complémentaire à valeur éliminatoire ou indicative en fonction des branches pour les non francophones, à l'exception des cas décrits:

www.unige.ch/examenfrancais

MOBILITÉ

La Faculté encourage la mobilité au niveau du master, si possible d'un semestre, compte tenu de la brièveté du cursus d'études. Il n'existe pas de nombre minimal de crédits à obtenir au sein de la Faculté pour pouvoir partir en mobilité. Le règlement permet d'obtenir jusqu'à 24 crédits à l'extérieur de la Faculté (2 modules). Le mémoire ne peut faire l'objet d'aucune équivalence.

www.unige.ch/exchange

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Contrairement à d'autres études, les études de lettres ne sont pas axées sur une carrière spécifique, et les diplômé-es en lettres doivent, dans certains cas, acquérir une expérience professionnelle complémentaire lors de leur premier emploi.

Les domaines suivants peuvent leur offrir des débouchés: l'enseignement, le journalisme, la radio, la télévision, l'édition, les bibliothèques, les centres de documentation, les archives, les librairies, les musées, les organismes chargés du patrimoine, les organisations internationales, la diplomatie, les entreprises, les banques, l'administration, la direction du personnel, le tourisme, les relations publiques, l'animation culturelle, le commerce d'art, les galeries, la recherche et la création littéraire, linguistique, philosophique, etc.

TAXES UNIVERSITAIRES

CHF 500.- par semestre

INSCRIPTION

Délai pour le semestre d'automne pour les candidat-es titulaires d'un bachelor étranger: 28 février 2026 (30 avril 2026 pour les candidat-es titulaires d'un bachelor d'une université suisse à la rentrée prochaine ET qui, d'après leur nationalité, ne sont pas soumis à un visa selon les prescriptions de la Confédération, indépendamment de son domicile actuel, ou pour le/la candidat-e au bénéfice d'un permis de séjour en Suisse, valable au-delà du 30 avril.)

Délai pour le semestre de printemps: à vérifier sur le site du Service des immatriculations

www.unige.ch/immatriculations

CONTACTS RELATIFS AUX ÉTUDES

FACULTÉ DES LETTRES

Uni Bastions
5 rue De-Candolle
1211 Genève 4

SECRÉTARIAT AUX ÉTUDES

T. +41 (0)22 379 73 16/76
service-etudiants@unige.ch

CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS ACADÉMIQUES

Master
Sandra Rubal
T. +41 (0)22 379 73 11
Sandra.Rubal@unige.ch

Admissions masters, études postgrades, candidats non porteurs de maturité, équivalences
Olivier Frutiger
T. +41 (0)22 379 73 13
Olivier.Frutiger@unige.ch

Mobilité
Nicolas Fornerod
T. +41 (0)22 379 73 18
Nicolas.Fornerod@unige.ch

www.unige.ch/lettres

Tous les programmes sont susceptibles de modifications. Les règlements font foi.